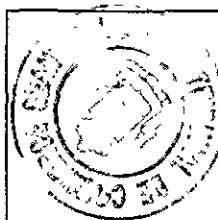


Volet B

Copie à publier aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe



15160339



- 3 -11- 2015

Division LIÈGE

Greffe

N° d'entreprise : 0821.615.338

Dénomination

(en entier) : **JEF-HERCULE SERVICES**

(en abrégé) :

Forme juridique : Société coopérative à responsabilité limitée à finalité sociale

Siège : Rue de Fétille, 50 à 4020 Liège

(adresse complète)

Objet(s) de l'acte :

1. Approbation du rapport du CA établi sur base de l'article 423 § 4 du Code des Sociétés

Lors de sa séance du 21 octobre 2015, le Conseil d'Administration a préparé un rapport établi sur base de l'article 423 § 4 du Code des Sociétés. Y sont repris les données suivantes : le montant de l'apport réalisé par l'asbl JEFAR, le montant de la dette, l'évaluation des comptes de la SCRL à fs Jef-Services ainsi que le nombre de parts émises.

L'assemblée Générale a approuvé ce rapport lors de sa séance du 21 octobre 2015.

2. Approbation de la modification de la dénomination de la SCRL à fs "Jef-Hercule Services" en "Jefar T. Services"

Par sa séance du 21 octobre 2015, l'Assemblée générale approuve le changement de dénomination.

L'article 1 des statuts coordonnés du 30 juin 2015 de la SCRL fs Jef-Hercule Services qui stipulait : "La société adopte la forme d'une société coopérative à responsabilité limitée à finalité sociale, sous la dénomination "Jef-Hercule services" " devient donc : " La société adopte la forme d'une société coopérative à responsabilité limitée à finalité sociale, sous la dénomination "Jefar T. Services" ".

F. Andrien
Administrateur - délégué

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 16/11/2015 - Annexes du Moniteur belge